

RECENSEMENT de la POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du **19 janvier au 18 février 2012.**

Il a lieu tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Se faire recenser est obligatoire, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents chargés de cette mission.

Nous vous recommandons cependant la plus grande prudence, les agents présenteront une carte avec photo, n'hésitez pas à la leur demander.

Les Voici



Marie Ève FINET



Stéphanie ROCCA